













IOBSP NIVEAU 1

Intitulé de la formation : IOBSP Niveau 1

Format de formation : 100% e-learning

Durée de la formation : 150 heures

<u>Prérequis</u>: Il n'est pas nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, de connaissances ou prérequis de niveau de formation spécifique.

<u>Public visé</u>: Toute personne souhaitant exercer le métier de courtier et/ou mandataire en crédit IOBSP. Il n'y a pas de diplôme nécessaire pour s'inscrire à la formation.

Objectifs:

- Répondre aux exigences posées par la loi pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (délivrance d'un livret permettant l'inscription ORIAS).
- Acquérir le niveau de compétence professionnelle requis pour l'exercice de la profession d'Intermédiaire en Opérations de Banque et Services de Paiement de niveau 1 (IOBSP niveau 1).
- Obtenir en cas de succès, l'attestation de formation professionnelle et le livret IOBSP Niveau 1 permettant l'inscription à l'ORIAS.
- Permettre l'accès à la profession en répondant aux exigences de capacité professionnelle pour être immatriculé(e) auprès de l'ORIAS.

Compétences et aptitudes visées :

- Être capable de maitriser les compétences en matière juridique, économique et financière nécessaires à l'exercice de l'activité d'intermédiation et d'appréhender le cadre juridique de l'exercice de l'activité.
- Pouvoir s'adapter à un profil client et monter un dossier de crédit.
- Connaître les différentes solutions en matière de crédit et services de paiement.
- Analyser un dossier de crédit et être capable de le présenter auprès d'un organisme prêteur.

Bloc de compétences: Cette formation n'est pas accessible par blocs de compétences.

Débouchés:

- Courtier en Opérations de Banque et Services de Paiement (COBSP)
- Mandataire en Opérations de Banque et Services de Paiement (MOBSP)

Documents remis à l'issue de la formation :

- Le livret de stage IOBSP Niveau 1 (150 heures) correspondant aux spécifications ORIAS.
- Attestation de formation Niveau 1 (Attestation de réussite au test final).
- Attestation d'assiduité sous forme de relevé de connexion.

Tarif: 590,00 € TTC (exonérée de TVA en application de l'article 261 - 4.4 du Code Général des Impôts.)

Modalités d'accès : Inscription à tout moment sur notre site internet www.odysseedeveloppement.fr ou au 03 54 24 81 11

Délais d'accès:

- Accès immédiat (Financement personnel)
- Accès à réception de l'accord de prise en charge

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Plateforme LMS: Les fonctionnalités et les contenus sont adaptés aux personnes à mobilité réduite et aux personnes ayant un handicap auditif. Les vidéos peuvent être visionnées en activant les sous- titres.

Pour toute autre personne en situation de handicap, un référent est à votre disposition par mail à contact@odyssee-developpement.fr, par téléphone au 03 54 24 81 11, ou sur l'outil elearning.

Méthode et moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Au moyen d'un accès e-learning à notre plateforme en ligne disponible 24h/24 et 7j/7 sur tout support (ordinateur, tablette, mobile, ...), le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IOBSP. Le temps minimum de formation est de 150 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances et études de cas fournis par l'organisme de formation

Votre formateur Marc FLON est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à contact@odyssee-developpement.fr, par téléphone au 03 54 24 81 11 du lundi au vendredi de 9h à 18h, ou sur l'outil e-learning.

Modalités d'évaluation :

A l'issue de la formation, chaque apprenant devra passer un contrôle de connaissances.

L'ORIAS, l'organisme qui délivre l'habilitation et le numéro pour devenir Intermédiaire en Opération de Banque, impose un taux de réussite 70% de moyenne. De notre côté, chaque cours est validé lorsque l'apprenant a obtenu une note supérieure à 70% sur le contrôle de connaissance du cours.

Taux de réussite à la formation :

Consulter le détail des taux de réussite en temps réel de cette formation sur le lien **Indicateurs de qualité** de notre site internet.

Programme: La formation se compose comme suit :

- Un tronc commun sur les savoirs généraux (60 heures)
- Un module sur le crédit à la consommation et crédit de trésorerie (20 heures)
- Un module sur le regroupement de crédits (20 heures)
- Un module sur les services de paiement (10 heures)
- Un module sur le crédit immobilier (40 heures)

SAVOIRS GENERAUX (60 HEURES):

1. La réglementation

- 1.1 Connaissances du contexte général de l'activité de l'IOBSP
- 1.2 Les différentes catégories d'IOBSP et les modalités d'exercice
- 1.3 Les obligations légales et déontologiques d'un IOBSP

2. Le mandat

2.1 La définition et les modalités du mandat

3. Les conditions d'accès et d'exercice

3.1 L'ORIAS, les différentes catégories, les garanties et la capacité professionnelle

4. Les modalités d'exercice

- 4.1 Les modalités de distribution
- 4.2 Le démarchage bancaire
- 4.3 Vente à distance de produits bancaires et financiers

5. Contrôles et sanctions

5.1 Les contrôles et sanctions de l'ACPR

6. Les fondamentaux de droit commun

- 6.1 La formation des contrats
- 6.2 La capacité
- 6.3 La validité du consentement
- 6.4 Les droits et obligations de l'emprunteur et du coemprunteur
- 6.5 Pratiques commerciales et libertés individuelles
- 6.6 La CNIL
- 6.7 Les clauses abusives

7. Les règles de bonne conduite

- 7.1 Les règles de bonne conduite
- 7.2 Les règles de bonne conduite spécifiques à certains IOBSP
- 7.3 Le secret bancaire La réglementation
- 7.4 Le secret bancaire L'obligation du banquier liée au secret bancaire
- 7.5 Le secret bancaire La levée du secret bancaire à des fins privées
- 7.6 Le secret bancaire La levée du secret bancaire à des fins publiques
- 7.7 Le secret bancaire La lutte contre le surendettement
- 7.8 Le secret bancaire La prévention du surendettement
- 7.9 Le secret bancaire La prévention des conflits d'intérêts

8. La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

- 8.1 Définition et réglementation
- 8.2 Les sanctions

CREDIT A LA CONSOMMATION ET CREDIT DE TRESORERIE (20 HEURES):

9. Le crédit à la consommation et crédit de trésorerie

- 9.1 Les prêts consommation et de trésorerie
- 9.2 Les prêts à la consommation
- 9.3 Le crédit de trésorerie
- 9.4 La vente à réméré

REGROUPEMENT DE CREDITS (20 HEURES):

10. Le regroupement de crédit

- 10.1 Le regroupement de crédit
- 10.2 L'environnement et le regroupement de crédits

SERVICES DE PAIEMENT (10 HEURES):

11. Les services de paiement

- 11.1 L'environnement des services de paiement
- 11.2 Le SEPA: un espace unique de paiement en euros

- 11.3 Les différents services de paiement
- 11.4 Les différents services de paiement Le chèque
- 11.5 Les différents services de paiement la carte bancaire
- 11.6 Les différents services de paiement Le paiement sans contact
- 11.7 Le virement, le chèque, les moyens de paiement à vue dans les échanges internationaux
- 11.8 Les effets de commerce dans les échanges internationaux
- 11.9 Les moyens de paiement documentaires dans les échanges internationaux
- 11.10 Les moyens de paiement Paneuropéens et leur adoption en France
- 11.11 Les droits des clients
- 11.12 Services de paiement : Droits et devoirs
- 11.13 Le service bancaire de base

CREDIT IMMOBILIER (40 HEURES):

12. Introduction aux crédits immobilier

- 12.1 Introduction aux crédits immobiliers
- 12.2 Les grandes étapes d'un achat immobilier

13. Les caractéristiques du prêt immobilier

- 13.1 Les caractéristiques du prêt immobilier
- 13.2 L'observatoire du marché immobilier
- 13.3 Les caractéristiques financières d'un crédit

14. L'assurance emprunteur

- 14.1 L'assurance emprunteur
- 14.2 Les dispositifs particuliers de l'assurance de prêt

15. Le PTZ +

- 15.1 Définition et conditions du PTZ+
- 15.2 Les caractéristiques du PTZ+

16. L'éco PTZ

- 16.1 Définition de l'éco PTZ
- 16.2 Les conditions de l'éco PTZ

17. Les contrats de construction

17.1 Les contrats de construction (CCMI et VEFA)

18. Le prêt relais

18.1 Le prêt relais

19. La renégociation

- 19.1 La renégociation
- 19.2 Les avantages et frais liés à une renégociation

20. L'assurance-vie

20.1 L'assurance-vie

21. Le prêt in fine

21.1 Les caractéristiques du prêt in fine

22. L'épargne logement

22.1 Le PEL et le CEL

23. Le viager

23.1 Le viager

24. Le viager hypothécaire

24.1 Le viager hypothécaire

25. Les garanties

25.1 Les garanties

26. Les garanties

26.1 Les garanties